



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3701

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Voeu présenté par les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Les Républicains et apparentés, Synergies-Avenir, Avenir Métropole, la Métropole autrement, Communiste, Parti de gauche et républicains, UDI et apparentés, Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Centre démocrate Lyon Métropole, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés, Métropole et territoires et GRAM

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3701**

commission principale :

objet : **Voeu présenté par les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Les Républicains et apparentés, Synergies-Avenir, Avenir Métropole, la Métropole autrement, Communiste, Parti de gauche et républicains, UDI et apparentés, Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Centre démocrate Lyon Métropole, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés, Métropole et territoires et GRAM**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juillet 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 27 du règlement intérieur du Conseil :

"Le Conseil de la Métropole peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt métropolitain. Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Métropole de Lyon.

Les vœux ou motions sont des expressions d'opinions qui :

- ne présentent ni caractère décisive, ni engagement juridique ou financier pour la Métropole ;
- ne sauraient former mise en demeure ou injonction vis-à-vis de l'exécutif de la Métropole.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution cinq jours francs au moins avant la séance du Conseil en vue de laquelle il est transmis, sauf cas d'urgence appréciée par le Conseil.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le président ou son représentant en conférence des présidents.

La conférence des présidents enregistre les temps de parole demandés en vue de la mise en discussion du projet de vœu ou de motion.

L'auteur du projet de vœu ou de motion peut demander à le soumettre au vote du Conseil. L'opportunité de la mise aux voix est laissée à l'appréciation du président du Conseil de la Métropole qui peut, notamment, renvoyer le dossier pour examen par une ou plusieurs des commissions thématiques visées à l'article 29."

Considérant que les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Les Républicains et apparentés, Synergies-Avenir, Avenir Métropole, la Métropole autrement, Communiste, Parti de gauche et républicain, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Centre démocrate Lyon Métropole, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés, Métropole et territoires et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ont déposé à la direction des assemblées et de la vie de l'institution, le 2 juillet 2019, le projet de vœu ci-après annexé et intitulé : "Vœu pour la libération de Tuna Altinel et la liberté d'expression en Turquie" ;

Considérant que ledit projet de vœu a été examiné lors de la Conférence des Présidents du 4 juillet 2019 ;

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

DELIBERE

Approuve le vœu présenté par les groupes Socialistes et républicains métropolitains, Les Républicains et apparentés, Synergies-Avenir, Avenir Métropole, la Métropole autrement, Communiste, Parti de gauche et républicain, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, AGIR - La droite constructive et apparentés, Centre démocrate Lyon Métropole, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche, Socialistes et apparentés, Métropole et territoires et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) pour la libération de Tuna Altinel et la liberté d'expression en Turquie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.